

PROCÈS-VERBAL DE LA 107E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA COOPÉRATIVE D'ACHAT DE BIENNE, DU SAMEDI 30 MAI 2026 DE 15 H 00 A 17 H 01, PALAIS DES CONGRES, RUE CENTRALE 60, 2502 BIENNE

Participants et personnes présentes

La participation à la 107e Assemblée générale ordinaire (AG) était exclusivement possible en présentiel.

Membres : Sur les 158 membres inscrits (y compris les membres du Conseil d'administration), 142 ont participé à l'Assemblée générale.

Conseil d'administration : Martin Glaus, Sandra Brawand, Dominik Rhiner, Thomas Sollberger

Ouverture

Le président, Martin Glaus, ouvre la 107e Assemblée générale à 15 h 00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Il informe les participants du déroulement de l'Assemblée générale et précise qu'à son issue, le repas du soir ainsi qu'une sélection de vins de l'assortiment de l'egb seront offerts.

Le président remercie également l'ensemble des collaborateurs et des membres du Conseil d'administration de l'egb, le traducteur de longue date Jean Marc-Herren, ainsi que le Palais des Congrès et Walter Tontechnik pour leur précieux soutien dans l'organisation de cette Assemblée générale.

Les membres décédés au cours de l'exercice écoulé sont honorés par une minute de silence.

Le président informe que toutes les coopératrices et tous les coopérateurs ont reçu, dans les délais statutaires, la convocation à la présente Assemblée générale et que le rapport de gestion détaillé est disponible en ligne.

Pour les décisions et les élections, la majorité absolue des suffrages exprimés est requise, soit 72 voix.

Jusqu'au 1er février 2026, une proposition de membre a été déposée conformément à l'article 17 des statuts.

Conformément aux statuts, la présente Assemblée générale est présidée par Martin Glaus, président, tandis que Sandra Brawand, vice-présidente, assure la rédaction du procès-verbal.

Ordre du jour

Le président présente l'ordre du jour, qui figurait déjà dans le courrier accompagnant la convocation. Aucun vote n'est nécessaire à ce sujet.

1. Accueil et élection des scrutateurs
2. Approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2025
3. Approbation des comptes annuels 2025
4. Décision concernant l'affectation du bénéfice net 2025
5. Décharge au Conseil d'administration et au secrétariat
6. Élection de l'organe de révision
7. Rémunération du Conseil d'administration pour la période de juin 2026 à mai 2027
8. Propositions des membres
 - a) Augmentation du droit d'entrée
 - b) Introduction d'une cotisation annuelle des membres
9. Développement de la stratégie – informations portées à la connaissance des membres
10. Divers

Point 1 de l'ordre du jour : Accueil et élection des scrutateurs

Sont proposés comme scrutateurs :

Bloc de gauche : Max Leuenberger, membre n° 27161

Bloc de droite : Bruno Stauffer, membre n° 28192

Le président ouvre la discussion. Aucune intervention n'est demandée.

Résultat du vote
Oui : à l'unanimité
Non : 0
Abstentions : 0

Le président remercie les scrutateurs d'avoir accepté leur fonction.

Point 2 de l'ordre du jour : Approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2025

Le président informe que le rapport de gestion détaillé est disponible en ligne à l'adresse www.egbiel.ch/fr/downloads.

Il indique que l'exercice 2025 a de nouveau été particulièrement exigeant. Les mesures de réorganisation du personnel mises en œuvre l'année précédente, ainsi que les absences pour maladie et accident, ont fortement sollicité les collaborateurs. Grâce au grand engagement de l'équipe de l'egb et au soutien de partenaires externes, les tâches ont néanmoins pu être accomplies à la satisfaction des membres.

Il évoque ensuite les difficultés persistantes du marché du vin. La baisse de la consommation, les profondes mutations du marché ainsi que l'absence de solutions de succession pour de nombreux domaines viticoles ont continué d'accélérer la restructuration du secteur.

Il souligne également que les membres ont poursuivi leur tendance à commander moins, ce qui a de nouveau entraîné une baisse sensible du chiffre d'affaires. Le président rappelle combien le soutien des membres est essentiel à la pérennité de la coopérative et les encourage à privilégier l'egb pour leurs achats de vin ainsi qu'à faire connaître la coopérative dans leur entourage. Grâce aux mesures de réorganisation du personnel et aux économies réalisées à la suite de la réduction des stocks en 2024, le résultat annuel a pu être nettement amélioré, malgré un résultat qui demeure négatif.

Le président informe également les membres que des négociations ont été menées en vue de la reprise d'un commerce de vins. Pour des raisons économiques et de ressources humaines, cette acquisition n'a finalement pas pu être réalisée.

Il conclut en remerciant les coopératrices et coopérateurs de leur soutien ainsi que l'ensemble de l'équipe de l'egb pour son engagement exceptionnel.

La directrice, Sandra Brawand, présente ensuite les résultats de l'exercice 2025. Le chiffre d'affaires a diminué de 16,7 %, en raison du recul de la consommation de vin, d'une plus grande retenue des consommateurs ainsi que de la baisse des ventes tant auprès des nouveaux clients que de la clientèle existante. Cette évolution reflète la tendance générale observée sur le marché suisse du vin.

Les priorités stratégiques ont porté sur la stabilisation de la clientèle existante, l'acquisition de nouveaux clients, le renforcement de la visibilité de l'egb ainsi que la poursuite de l'optimisation des processus internes. La réduction du stock de vins réalisée en 2024 et l'adaptation de l'assortiment ont permis d'améliorer l'efficacité des processus. La ligne d'assortiment « raffiné + authentique » a fait ses preuves et continuera d'être développée.

Les voyages œnologiques, les manifestations et les activités de marketing ont connu une évolution positive et ont contribué à fidéliser la clientèle ainsi qu'à accroître la visibilité de l'egb.

Parmi les temps forts figurent notamment l'EXPOVINO, plusieurs dégustations ainsi que le lancement du conseil œnologique mensuel dans le Bieler Tagblatt.

Au cours de l'exercice, une nouvelle réduction des taux d'occupation a été nécessaire. Parallèlement, les absences pour maladie et accident ont fortement sollicité les collaborateurs. Afin de stabiliser l'exploitation opérationnelle, les taux d'occupation ont de nouveau été augmentés à partir d'avril 2026.

Dans le domaine du développement durable, les installations photovoltaïques ont continué à être exploitées et le projet de recyclage des bouchons en liège a été poursuivi.

Au 31 décembre 2025, la coopérative comptait 8 728 membres. Les 72 nouvelles adhésions ont été contrebalancées par 225 départs. Par ailleurs, 312 nouveaux clients non membres ont pu être acquis.

Pour 2026, une extension de l'assortiment de vins de Bordeaux ainsi que l'organisation de nouveaux voyages œnologiques et d'autres manifestations sont prévues. La directrice attire toutefois l'attention sur les conditions de marché qui demeurent difficiles et exprime de vives préoccupations concernant la révision prévue de l'ordonnance sur le vin. L'egb soutient la position défendue par l'Association suisse des négociants en vins et s'est prononcée, dans le cadre de la procédure de consultation, contre les modifications proposées.

En conclusion, la directrice remercie les membres, les collaborateurs, les bénévoles ainsi que le Conseil d'administration pour la confiance et le soutien qui lui ont été accordés.

Le président remercie la directrice pour son exposé et salue l'engagement de l'ensemble de l'équipe de l'egb dans le développement et la mise en œuvre de mesures destinées à renforcer la coopérative. Il informe également les membres de l'intense activité du Conseil d'administration qui, outre l'organisation de l'Assemblée générale, a tenu 14 séances, une journée de réflexion stratégique ainsi que de nombreuses réunions de groupes de travail consacrées à la logistique, à la stratégie viticole et à la stratégie financière. Il ouvre ensuite la discussion sur le rapport de gestion.

M. Willi Tschopp, membre n° 24320, prend la parole. Il remercie le Conseil pour le rapport de gestion détaillé et informatif. Il indique avoir plusieurs questions concernant des sujets qui figurent à des points ultérieurs de l'ordre du jour. Il lui est répondu que ces questions seront traitées au moment de l'examen des points concernés.

Résultat du vote

Oui : 140

Non : 0

Abstentions : 2

Point 3 de l'ordre du jour : Approbation des comptes annuels 2025

Le président informe que la situation financière de la coopérative a été suivie en permanence tout au long de l'exercice au moyen d'instruments de contrôle appropriés. Le bilan et le compte de résultat figurent dans le rapport de gestion 2025 et sont consultables sur le site Internet. Les comptes annuels, le rapport de l'organe de révision ainsi que les états financiers établis selon les Swiss GAAP FER ont également été mis à disposition, dans les délais statutaires, au siège de la coopérative pour consultation. Aucun membre n'a fait usage de son droit statutaire de consultation.

Dominik Rhiner présente les comptes annuels 2025 ainsi que les états financiers établis selon les Swiss GAAP FER, exigés par la loi. Pour l'exercice écoulé, la coopérative enregistre une perte de CHF 245'000, soit une amélioration de CHF 130'000 par rapport à l'année précédente. Grâce à différentes mesures d'économie, notamment sur les frais de transport, de port, d'exploitation et de personnel, les charges ont pu être sensiblement réduites. Toutefois, la baisse persistante du chiffre d'affaires dans le commerce du vin a de nouveau conduit à un résultat annuel négatif.

Le chiffre d'affaires du commerce du vin a reculé de 17 % par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à environ CHF 1,3 million. Les revenus provenant des immeubles ont continué à apporter une contribution positive, sans toutefois permettre de compenser entièrement la perte enregistrée dans l'activité principale. Après comptabilisation de la perte annuelle, les fonds propres s'élèvent encore à environ CHF 2,1 millions.

Pour l'exercice 2026, un déficit est à nouveau attendu malgré la poursuite d'une politique rigoureuse de maîtrise des coûts. Le Conseil d'administration poursuit son objectif de stabiliser le chiffre d'affaires et de réduire les pertes. Si l'évolution du chiffre d'affaires ne s'améliore pas sensiblement, le Conseil d'administration devra réexaminer l'orientation future des activités de l'egb dans le commerce du vin.

Dominik Rhiner conclut en remerciant les coopératrices et coopérateurs pour leur fidélité et leur soutien.

Le président remercie Dominik Rhiner pour ses explications relatives aux comptes annuels 2025. Il constate que l'Assemblée a pris connaissance de ces informations avec intérêt, puis ouvre la discussion.

M. Willi Tschopp, membre n° 24320, prend la parole. Il aborde notamment les taux d'occupation du personnel, la rémunération du Conseil d'administration ainsi que les activités de marketing.

Le président, Martin Glaus, revient ensuite au vote sur l'approbation des comptes annuels.

Résultat du vote

Oui : à l'unanimité

Non : 0

Abstentions : 0

Point 4 de l'ordre du jour : Décision concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2025

Le président présente la proposition du Conseil d'administration concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2025. La perte annuelle s'élève à CHF 244'777.-. Aucun report de perte de l'exercice précédent n'existant, la perte au bilan à affecter s'élève également à CHF 244'777.-. En raison du résultat négatif, les attributions prévues par les statuts aux réserves légales et au patrimoine de la coopérative ne sont pas effectuées. Le Conseil d'administration propose d'imputer la perte au patrimoine de la coopérative. Aucun report à nouveau n'est prévu. Le président ouvre la discussion. Aucune intervention n'est demandée.

Résultat du vote
Oui : à l'unanimité
Non : 0
Abstentions : 0

Point 5 de l'ordre du jour : Décharge au Conseil d'administration et au secrétariat

Le président soumet au vote la décharge du Conseil d'administration et du secrétariat, puis ouvre la discussion. Aucune intervention n'est demandée.

Résultat du vote*
Oui : à l'unanimité
Non : 0
Abstentions : 0

* Sans les quatre voix des membres du Conseil d'administration.

Le président se réjouit tout particulièrement de ce résultat, qu'il considère comme une marque de confiance envers les organes dirigeants de la coopérative. Il remercie chaleureusement les membres pour cette confiance et les assure que le Conseil d'administration et le secrétariat continueront à tout mettre en œuvre pour s'en montrer dignes.

Point 6 de l'ordre du jour : Élection de l'organe de révision

Le président propose de reconduire COT Treuhand AG comme organe de révision de l'egb pour une nouvelle année et ouvre la discussion. Aucune intervention n'est demandée.

Résultat du vote
Oui : à l'unanimité
Non : 0
Abstentions : 0

Le président félicite COT Treuhand AG pour sa réélection et se réjouit de poursuivre la collaboration au cours de l'exercice 2026.

Point 7 de l'ordre du jour : Rémunération du Conseil d'administration pour la période 2026/2027

Le président informe que l'egb continue d'évoluer dans un environnement de marché exigeant et dynamique. Le Conseil d'administration est fortement sollicité afin de poursuivre les analyses et les projets nécessaires à l'amélioration du développement des activités dans le commerce du vin. Compte tenu de cette charge de travail toujours importante, le Conseil d'administration propose, pour la période de fonction allant de juin 2026 à mai 2027, une rémunération globale de CHF 101'280.- en faveur des quatre membres du Conseil d'administration. Il considère que cette rémunération est appropriée, conforme aux statuts et recommande son approbation par l'Assemblée générale.

Le président ouvre la discussion, qui ne suscite aucune intervention. L'Assemblée procède ensuite au vote.

Résultat du vote
Oui : 140
Non : 1
Abstentions : 1

Point 8 de l'ordre du jour : Propositions des membres

Le président informe l'Assemblée des propositions déposées dans les délais, conformément à l'article 17 des statuts, par les six coopérateurs suivants :

- Michael Bongard, membre n° 27293
- Suzanne Stolz Eggerm, membre n° 27755
- Philippe Saxer, membre n° 30694
- Philippe Perret, membre n° 36042
- Martin Joder, membre n° 30915
- Silvan Küng, membre n° 31469

Deux propositions sont soumises à la décision de l'Assemblée générale :

- augmentation du droit d'entrée de CHF 20.– à CHF 25.–
- introduction d'une cotisation annuelle de CHF 25.–

Conformément à l'article 6 des statuts, ces deux propositions peuvent être adoptées par l'Assemblée générale sans qu'une modification des statuts soit nécessaire.

Le président présente ensuite la structure actuelle des membres de la coopérative. Au 31 décembre 2025, l'egb comptait 8'728 membres ; au 20 mai 2026, ce nombre s'élevait encore à 8'539 membres. Il attire l'attention sur les défis démographiques auxquels la coopérative est confrontée et souligne la nécessité de recruter de nouveaux membres, en particulier des personnes plus jeunes.

M. Michael Bongard, membre n° 27293, présente les propositions au nom des auteurs. Il rappelle les valeurs qui caractérisent depuis longtemps l'egb : esprit de communauté, attachement, tradition, qualité, authenticité et prix équitables. Il évoque également les difficultés actuelles du marché du vin et souligne que, si l'egb souhaite assurer sa pérennité, il est indispensable d'assumer dès aujourd'hui des responsabilités et de renforcer sa situation financière. Il précise que les propositions ont volontairement été conçues de manière modérée. La cotisation annuelle de CHF 25.–, qui sera intégralement créditée sur la première commande de l'année, permettra de répartir plus équitablement les coûts entre les membres, de consolider la base financière de la coopérative et de contribuer à préserver l'egb pour les générations futures.

Le président remercie M. Bongard pour ses explications et ouvre la discussion.

M. Dietmar Sturm, membre n° 34731, remercie les auteurs de la proposition et indique qu'il la soutient. Il propose toutefois un amendement selon lequel la cotisation annuelle de CHF 25.– ne serait créditée qu'à partir d'une commande d'un montant minimum de CHF 200.–.

Le président remercie M. Sturm pour cette proposition complémentaire et soumet au vote la question de savoir si cet amendement doit être traité.

Résultat du vote

Oui : 134

Non : 6

Abstentions : 2

Plusieurs membres prennent ensuite la parole et se prononcent majoritairement en faveur des propositions. Certains estiment même que le droit d'entrée et/ou la cotisation annuelle pourraient être fixés à un niveau plus élevé.

D'autres membres expriment leurs craintes de voir la coopérative perdre des membres à la suite de cette nouvelle cotisation. À l'inverse, il est relevé que cette mesure permettra également d'assainir automatiquement le fichier des membres qui ne passent plus de commandes. Au cours des échanges, il est également rappelé que la possibilité d'adhérer à l'egb est encore insuffisamment connue du public et qu'il est dans l'intérêt de tous les coopérateurs de promouvoir la coopérative auprès de leur entourage.

Le président explique les modalités de la cotisation annuelle proposée de CHF 25.–. Celle-ci serait intégralement créditée sur la première commande de marchandises de chaque exercice et déduite du montant de la facture. Tout crédit non utilisé serait perdu à la fin de l'exercice ; aucun remboursement ne serait accordé, y compris en cas de démission, d'exclusion ou de décès.

Le Conseil d'administration a examiné les avantages et les risques de cette proposition. Parmi les avantages figurent l'encouragement des achats de vin, des recettes supplémentaires destinées à couvrir les coûts ainsi qu'un soutien accru de l'egb par les membres actifs. Les principaux risques identifiés sont d'éventuelles démissions supplémentaires ainsi que la charge administrative liée à la mise en œuvre de la mesure.

Le Conseil d'administration estime que les avantages l'emportent sur les inconvénients et soutient la proposition. Il rappelle également que les commandes de vin resteront possibles même sans être membre et que les membres qui quitteraient la coopérative resteront les bienvenus en tant que clients. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'approuver les deux propositions. Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Willi Tschopp, membre n° 24320, rappelle que ces propositions risquent, selon lui, d'accélérer la diminution du nombre de membres.

Le président constate qu'aucune autre question n'est posée et explique la procédure de vote. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents.

Il soumet ensuite au vote la proposition a) relative à l'augmentation du droit d'entrée de CHF 20.– à CHF 25.–, avec effet au 1er juin 2026.

Résultat du vote

Oui : 137

Non : 4

Abstentions : 1

Le président remercie les membres, au nom du Conseil d'administration, pour leur approbation. Le nouveau droit d'entrée de CHF 25.– s'appliquera aux nouvelles adhésions à compter du 1er juin 2026.

Le président présente ensuite la procédure de vote concernant la proposition b). Sont soumis au vote la proposition initiale visant à introduire une cotisation annuelle de CHF 25.– ainsi qu'une contre-proposition prévoyant que cette cotisation ne soit créditée qu'à partir d'une commande de CHF 200.–. Le vote se déroule selon le système dit « en coupe » (*Cup-System*), la proposition obtenant le plus grand nombre de voix étant retenue.

Le Conseil d'administration recommande l'adoption de la proposition initiale et sa mise en œuvre conformément aux modalités présentées, notamment en ce qui concerne la péremption des éventuels crédits non utilisés à la fin de l'exercice.

Le président ouvre ensuite le vote. La décision est prise à la majorité simple des membres présents.

Une nouvelle proposition est déposée par M. Heinz Krähenbühl, membre n° 20352, demandant que la cotisation annuelle n'entre en vigueur qu'à partir du 1er janvier 2027.

Résultat du vote sur la prise en considération de cette proposition

Oui : 108

Le président procède ensuite au vote sur la proposition b).

Résultat du vote – Proposition Bongard

Oui : 92

Résultat du vote – Proposition Sturm

Oui : 67

La proposition Bongard ayant obtenu le plus grand nombre de voix, elle est soumise au vote final.

Résultat du vote – Proposition b)

Oui : 119

Non : 10

Abstentions : 2

L'Assemblée vote ensuite sur la date d'entrée en vigueur de cette nouvelle cotisation.

Résultat du vote – Introduction en 2026

Oui : 36

Résultat du vote – Introduction au 1er janvier 2027
Oui : 98

Le président remercie les coopératrices et coopérateurs pour leur approbation de l'introduction d'une cotisation annuelle des membres. Celle-ci sera donc perçue pour la première fois à partir du 1er janvier 2027.

Il souligne que l'Assemblée générale a ainsi pris d'importantes décisions démocratiques. Le Conseil d'administration prend acte des résultats des votes et mettra en œuvre les propositions acceptées conformément à la volonté des coopératrices et coopérateurs.

Les résultats des votes seront intégrés aux réflexions stratégiques du Conseil d'administration lors de sa journée de réflexion du 26 juin 2026.

Point 9 de l'ordre du jour : Informations sur la stratégie « EGB 2028 et au-delà »

Le président présente l'état d'avancement des objectifs dans le secteur du commerce du vin. Alors que l'objectif de chiffre d'affaires pour 2025, avec environ CHF 1,3 million, a été dépassé et que celui fixé pour 2026 devrait vraisemblablement être atteint, les objectifs de résultat ont été largement manqués.

Il attribue cette situation principalement à la poursuite de la baisse des commandes des coopératrices et coopérateurs, à la diminution de la consommation de vin, à la forte pression concurrentielle, aux incertitudes économiques ainsi qu'au fait que le potentiel interne de réduction des coûts est désormais largement épuisé.

Le président souligne que, malgré ce contexte économique difficile, l'egb reste pleinement engagée en faveur de la poursuite de ses activités. Le Conseil d'administration procédera toutefois à un nouvel examen approfondi de l'orientation stratégique de la coopérative.

Lors de la journée de réflexion prévue le 26 juin 2026, plusieurs scénarios d'avenir seront étudiés, notamment le maintien du modèle d'affaires actuel, des formes alternatives d'exploitation dans le commerce du vin, une concentration sur la gestion des immeubles ou encore une éventuelle dissolution de la coopérative suivie de la création d'une fondation.

Les collaborateurs ont déjà été informés de cette démarche stratégique. L'évolution des immeubles fera également partie des réflexions. Les membres seront informés en temps voulu des conclusions de cette journée de réflexion.

Le président précise enfin que toutes les décisions futures seront prises dans le respect des statuts et des dispositions légales.

Ce point est présenté à titre d'information et ne fait pas l'objet d'un vote.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Au cours des échanges, plusieurs membres suggèrent de réexaminer à l'avenir le montant du droit d'entrée. Il est également relevé que les mesures adoptées ne suffiront pas, à elles seules, à enrayer la baisse des commandes et qu'il conviendra de développer d'autres pistes de solution.

Point 10 de l'ordre du jour : Divers

Le président demande si d'autres membres souhaitent prendre la parole. Aucune intervention n'est demandée.

Il informe l'Assemblée des modalités de la collation servie dans la salle ainsi que des prochaines manifestations organisées par l'egb. Il annonce également que la 108e Assemblée générale ordinaire se tiendra le 29 mai 2027.

En conclusion, le président remercie les coopératrices et coopérateurs présents pour leur participation et leur engagement, puis clôt la 107e Assemblée générale ordinaire à 17 h 01.

COOPÉRATIVE D'ACHAT DE BIENNE

30 mai 2026



Martin Glaus
Président



Sandra Brawand
Vice-présidente